

Réunion d'information syndicale



Mouvement intra-départemental 2024

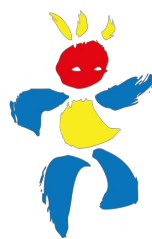


FSU - SNUipp

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Mercredi 24 avril 2024 - 10H30

L'équipe de la



FSU-SNUipp

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

CONTACT

05 59 80 28 27



06 73 41 41 81



06 31 10 17 79



snu64@snuipp.fr



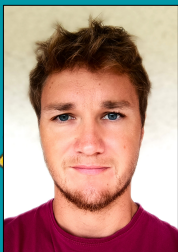
FSU-SNUipp 64



<http://64.snuipp.fr>



66 rue Montpensier
64 000 PAU



BARTH



AUDE



CLÉMENT



LAURENCE



CATHY



VIRGINIE



CÉCILE



CARINE



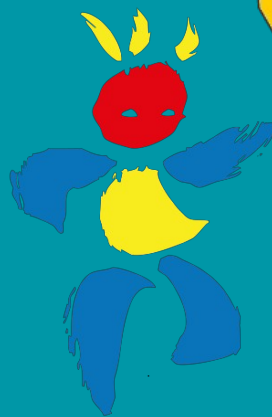
MÉLINA



ELSA

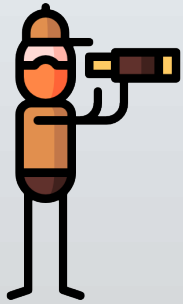


LAURENT



POURQUOI SE SYNDIQUER A LA FSU-SNUIPP 64 ?

Parce que tes représentant.es de la FSU-SNUipp 64 continuent de t'accompagner comme lors de cette visio ou lors de nos permanences.



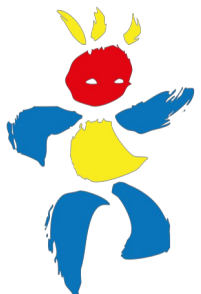
Parce qu'en amont, tes représentant.es font tout pour améliorer les conditions d'exercice du droit à la mutation tant auprès de la Rectrice qu'auprès du DASEN. Sans garde-fou, les conditions des mutations seraient bien pires qu'actuellement.

Parce que sans notre travail de décryptage, d'analyse, de vulgarisation des textes administratifs, le mouvement serait incompréhensible pour la profession (parfois même pour l'administration).



Pour adhérer, c'est par ici !





FSU-SNUipp

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Ordre du jour

- **Calendrier**
- **Participant.es**
- **Connexion**
- **Vœux**
- **Barème**
- **Astuces et conseils**

MARS

AVRIL

MAI



Saisie des vœux

22 avril – 6 mai

**Vérification
du barème**

27 mai - 10 juin

15 mars
Note
départementale
(règles)

6 mai
Limite
d'Envoi des
pièces
justificatives

7 mai
1er accusé
(vœux)

27 mai
2^{ème} accusé
(barème)

JUIN

JUILLET

**Vérification
du barème**

**27 mai –
10 juin**

14-24 juin

Recours

Ajustements

**14 JUIN
RÉSULTATS**

**11 juin
3^{ème} accusé
(barème définitif)**

**Composition
TS**

AOUT

Fin août

Ajustements

Les postes à profil – Additifs de postes

TOUS LES POSTES À PROFIL DEVRAIENT, SELON LES LDG, ÊTRE POURVUS AVANT LE DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SAISIE DES VŒUX.



CEPENDANT, IL EST EXTRÊMEMENT IMPORTANT DE VÉRIFIER RÉGULIÈREMENT SUR LE SITE DE LA DSDEN ET/OU SUR I-PROF :



- LA LISTE DES POSTES À PROFIL SI L'ON SOUHAITE POSTULER
- LES ADDITIFS SUR LES POSTES VACANTS AJOUTÉS AU MOUVEMENT

Les postes à profil

LISTE DES POSTES A PROFIL AU 1ER AVRIL 2024



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2024

Appel à candidature d'enseignants du 1er degré - Rentrée scolaire 2024

Commissions d'entretien spécifiques

0641944R	CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION	IEN BIDACHE
0640106T	CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION	IEN OLORON
0642074G	ENSEIGNANT CLASSE SPECIALISEE G0180 0,50 ASSOCIE A 0,50 RASED NAY	HOPITAL DE JOUR NAY
0641947U	COORDONNATEUR SITUATIONS COMPLEXES	IEN BAYONNE ASH OUEST
0640100L	ENSEIGNANT REFERENT HANDICAP COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE AESH	IEN PAU ASH EST
0641509T	ENSEIGNANT REFERENT HANDICAP	CLG HENRY IV NAY
064013XL	COORDONNATEUR SAPAD	CENTRE PEP - BILLERE

SE CONNECTER AU SERVEUR



- 1 - Aller sur ARENA : <http://portailrh.ac-bordeaux.fr>
- 2 - Se connecter sur i-Prof (onglet Gestion des personnels)
- 3 - Aller dans l'onglet SERVICES
- 4 - Cliquer sur SIAM
- 5 - Cliquer sur Phase intra départementale ★



- Scolarité du 1er degré
- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- Gestion des personnels
- Enquêtes et Pilotage
- Formation et Ressources
- Intranet, Référentiels et Outils
- Support et Assistance

➤ Gestion des enseignants

- Suivi des professeurs stagiaires 1er degré - Stagiaire (COMPAS)
- Suivi des professeurs stagiaires 1er degré - Gestion (COMPAS)
- Suivi des professeurs stagiaires 1er degré - Gestion (COMPAS)
- Suivi des professeurs stagiaires 1er degré - Stagiaire (COMPAS)

➤ Gestion des déplacements temporaires (DT)

- Déplacements Temporaires

➤ Gestion de la formation continue (GAIA)

- GAIA-CERPEP Dispositifs nationaux - Accès individuel
- GAIA - Accès individuel



➤ SIRHEN

- SIRHEN-PRODUCTION Portail Gestionnaire
- Portail SIRH

➤ Elections professionnelles

- Gérer ses abonnements : infos syndicales académiques
- Gérer ses abonnements : infos syndicales nationales

➤ Applications locales de gestion des personnels

- Sofia-FMO

➤ I-Prof Assistant Carrière

- I-Prof Enseignant
- I-Prof Gestion

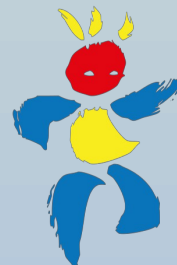


➤ Mon Portail Agent

- Mon Portail Agent

➤ Services RH

- Plate-forme de gestion de rendez-vous RH



FSU - SNUipp

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

- Utilisez [SIAM](#) pour déposer votre demande de mutation inter-académique et second degré. **2**
- Le service des demandes de promotion de grade n'est pas encore ouvert **OU** Vous ne remplissez pas les conditions, pour l'année en cours, pour participer à
 - Hors Classe des professeurs des écoles.
 - Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.
 - Echelon spécial de la Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.
- Le service SIAP n'est pas accessible pour saisir vos demandes de promotion de grade.
- **I** Utilisez [SIAE](#) pour gérer vos rendez-vous de carrière
[Consulter le guide et la notice aux rendez-vous de carrière](#)
- Utilisez [Devenir enseignant](#) pour vous inscrire aux concours qui vous intéressent (second degré, du public et du privé).



**PYRENEES
ATLANTIQUES**

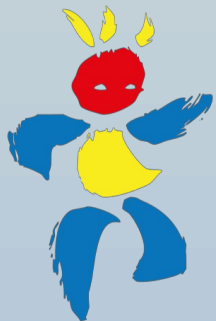
Phase inter-
départementale

Mouvement PoP

Phase intra-
départementale

- Vous trouverez sur ce site Internet des renseignements personnels enseignants du premier degré.
- Vous pourrez, au fur et à mesure,


Mentions RGPD : Les décisions algorithmiques, dont la finalité est la même, dans une situation identique.



FSU - SNUipp

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

3

**Barthelemy
MOTTAY**barthelemy.mottay@ac-
bordeaux.frPROFESSEUR DES
ÉCOLES CLASSE
NORMALE Se déconnecterCirculaire
départementale

Dossier

Postes mis au
mouvement

Demande de mutation

Éléments de
bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande
de mutation

Fiche de synthèse

Avant de commencer votre saisie, veuillez prendre connaissance des informations suivantes.

Toutes les informations utiles à votre participation au mouvement intra-départemental ainsi que le calendrier des opérations, sont disponibles sur le site internet de la DSDEN64. Une FAQ sera également tenue à jour.

Consultez régulièrement le site de la [DSDEN 64](#) et votre boîte i-PROF.

Pour toute difficulté de connexion, adressez-vous à cellulemouvement1erdegre64@ac-bordeaux.fr ou au bureau de la gestion collective par téléphone au 05.59.82.22.56/05.59.82.22.15 pendant l'ouverture du serveur.

Postes des berceaux professeurs des écoles stagiaires : La liste des postes neutralisés pour les berceaux des professeurs des écoles stagiaires est consultable sur le site de la DSDEN 64.

Participants obligatoires : Attention, vous devez saisir au minimum 5 MOB.

Bonifications : Le formulaire de demande de bonifications doit être envoyé en plus de la saisie de certaines bonifications en ligne.

Menus déroulants : veillez à consulter les listes jusqu'au bout.

Il est conseillé d'enregistrer ou d'imprimer une copie écran de votre saisie. Les trois accusés de réception doivent être vérifiés avec attention.

Consultation de la
circulaire départementale
Du 22/04/2024 à
00:00:00
au 06/05/2024 à 00:00:00

Consultation des postes
Du 22/04/2024 à
00:00:00
au 06/05/2024 à
00:00:00

Saisie des vœux
Du 22/04/2024 à
00:00:00
au 06/05/2024 à
00:00:00

Accusé de réception
sans barème
Du 07/05/2024 à
00:00:00
au 26/05/2024 à
00:00:00

Accusé de réception
avec barème initial
Du 27/05/2024 à
00:00:00
au 10/06/2024 à
00:00:00

Accusé de réception
avec barème final
Du 11/06/2024 à
00:00:00
au 14/06/2024 à
00:00:00


Consultation du résultat
Du 14/06/2024 à
00:00:00
au 31/07/2024 à
00:00:00

**FSU-SNUipp**

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**PYRÉNÉES
ATLANTIQUES**

Votre dossier

**Barthelemy
MOTTAY**barthelemy.mottay@ac-
bordeaux.frPROFESSEUR DES
ECOLES CLASSE
NORMALE Se déconnecterCirculaire
départementale**Dossier**Postes mis au
mouvement

Demande de mutation

Éléments de
bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande
de mutation

Fiche de synthèse

Vous êtes

Nom et prénom	MOTTAY BARTHELEMY
Né le	13/11/1991

Votre situation administrative au 28/03/2024

Statut	Titulaire
Corps	Professeur des ecoles
Grade	Professeur des ecoles classe normale
Échelon	06
Position	En activité

Votre affectation

Vous êtes affecté dans ce département depuis le	01/09/2015
---	------------

Historique du vœu de rang 1

Établissement	0641132H - ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE BOURG (64122 URRUGNE)
Année de la première demande	2022

QUI ?

Participant.es obligatoires
TO
Affectation provisoire
Fermeture de poste
Entrant.es dans le 64

Participant.es
volontaires

Participant.es obligatoires

Minimum 5 vœux groupes « à mobilité obligatoire » (MOB)



Maximum 30 vœux communs

Participant.es volontaires

35

**vœux communs
maximum**

Les vœux

VŒUX COMMUNS - Pour tou.tes

Vœu simple = un poste dans **une école**

Enseignant Préélémentaire
E.M. Monein

Vœu groupe = un type de poste sur **une zone**
(15 communes , 43 secteurs de collège, 13 ZID)

Titulaire Secteur
Commune de Pau

VŒUX A MOBILITE OBLIGATOIRE

(5 MINIMUM pour les participant.es obligatoires)

Vœu MOB = plusieurs types de poste sur
une zone infra-départementale (ZID)

Titulaire remplaçant.e
Adjoint maternelle
Adjoint élémentaire
ZID n°9 - « Secteur Basque Ouest »

71 zones

LES VŒUX GROUPES

43 secteurs de collèges

15 communes : Anglet, **Artix**,
Bayonne, Biarritz, **Billère**,
Boucau, Hendaye, Lescar, Lons,
Oloron, Orthez, Pau, Saint-Jean
de Luz.

13 Zones Infra
Départementales

(ZID)

Vœux MOB

Regroupements de supports

Direction 2 à 8 classes

Enseignement français

Postes « basque »

Direction basque

Postes « occitan »

Postes remplaçants

Postes « école inclusive »

Possibilité de changer l'ordre des supports à l'intérieur du vœu groupe.

Les regroupements

Postes sans spécialité « enseignement français »

- Directions 1 classe = chargés d'école
- Décharges de direction à 100%
- Postes « adjoint élémentaire » = ECEL G0000
- Postes « adjoint maternelle » = ECMA G0000
- Postes UPS : IS C0071 = enfants du voyage
- Postes « français bilingue occitan » = G0196
- Postes « titulaire de secteur G0000 » = TS sans spécialité
- Postes « titulaire de secteur G0106 » = TS enfants du voyage
- Postes « titulaire de secteur G0196 » = TS français bilingue occitan

Postes « basque »

- Directions 1 classe en basque
- Postes « adjoint élémentaire basque » = ECEL G0440
- Postes « adjoint maternelle basque » = ECMA G0440
- Postes « titulaire de secteur basque » = TS G0440
- Postes « titulaire remplaçant basque » = TRBD G0440
- Postes « Itinérant basque G0440 » = ITIN G0440

Les regroupements

Directions 2 à 8 classes (y compris directions en REP)

Direction « basque »

Postes « occitan »

- Postes « adjoint élémentaire occitan » = ECEL G0491
- Postes « adjoint maternelle occitan » = ECMA G0491
- Postes « titulaire de secteur occitan » = TS G0491
- Postes « titulaire remplaçant » = TRBD G0491
- Postes « Itinérant basque » = ITIN G0491

**Postes « titulaire remplaçant
sans spécialité »**

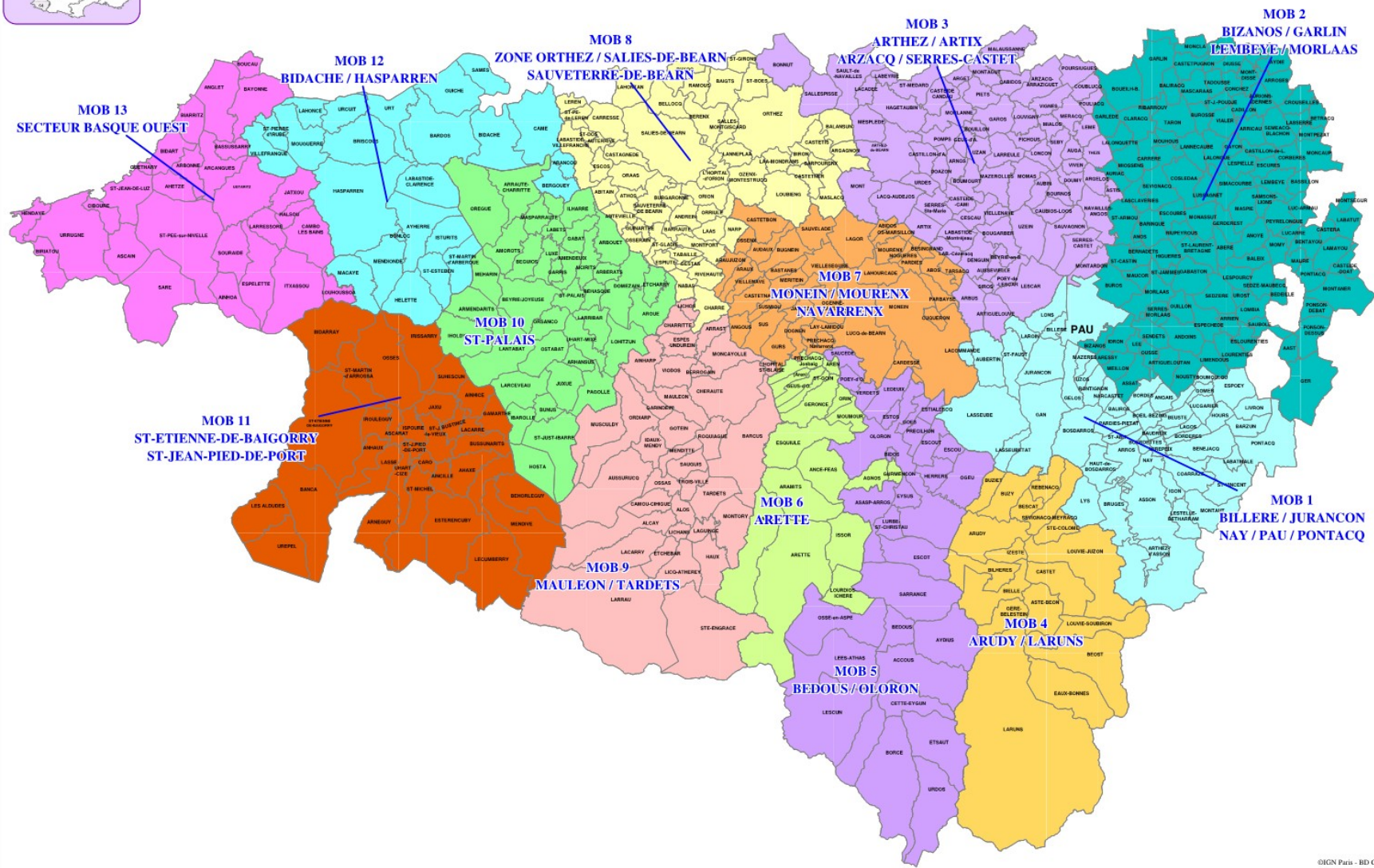
= TRBD G0000

Postes « école inclusive »

- Postes RASED « relationnelle ou pédagogique » = BED RASE
- Postes SEGPA = ISES
- Postes ULIS école = G0176 – G0177
- Postes UEE « unité d'enseignement extérieur » = G0180 – G0176 – G0177
- Postes « titulaire de secteur G0147 » = IME plan Cousut
- Postes « titulaire de secteur RASED » = G0135

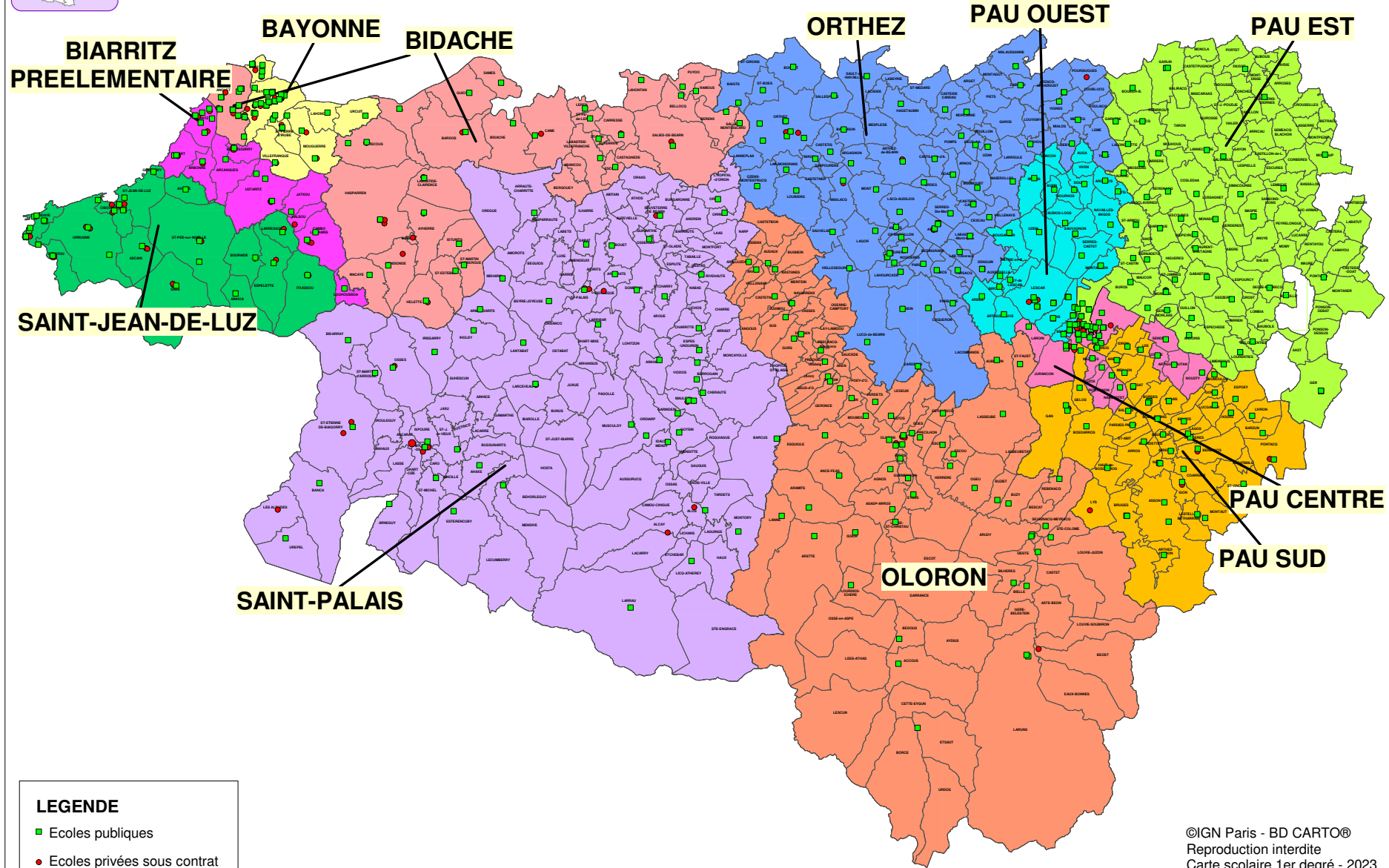


ZONES MOBILITE OBLIGATOIRE (MOB) - MOUVEMENT 2023





CIRCONSCRIPTIONS IEN ORDINAIRES RENTREE 2023



LE TRAITEMENT DES VOEUX

L'ordinateur affecte pour chaque poste le/la collègue avec la priorité, puis le barème, la plus élevée. **AFFECTATIONS DEFINITIVES**

Je n'ai obtenu aucun de mes vœux communs ni MOB.

J'ai obtenu un de mes vœux communs ou MOB

J'occupe mon nouveau poste à titre définitif.

Si je suis participant.e **volontaire**, je reste sur mon poste actuel.

J'engage une procédure de recours pour affectation pour absence de mutation (mandat SNUipp)

PARTICIPANT.e OBLIGATOIRE, Je passe en extension

LE TRAITEMENT DES VŒUX

Les participant.es obligatoires qui n'auront pas formulé 5 vœux groupes à mobilité obligatoire se verront affecté.es sur tout poste resté vacant à l'issue du mouvement, n'importe où dans le département et à titre définitif.



Phase d'extension : les candidat.es en participation obligatoire sont affecté.es sur les postes restés vacants. **AFFECTATIONS PROVISOIRES**

Je n'ai toujours rien obtenu.







J'ai obtenu une affectation.

J'occupe mon nouveau poste à titre provisoire.

J'engage une procédure de recours pour affectation sur un vœu non exprimé (mandat SNUipp)

Je passe en phase d'ajustement début juillet ou fin août

Point FSU-SNUipp

-  **Pour la fin de l'hyper-individualisation des barèmes, soumis au bon vouloir de la DSDEN.**
-  **Pour le retour de l'Ancienneté Générale de Service comme critère principal.**
-  **Contre les vœux obligatoires, que l'affectation soit à titre définitif ou provisoire.**
-  **Pour le contrôle des opérations de mouvement par les représentant.es des personnels en CAPD.**
-  **Pour l'affectation des collègues en Langue Régionale sur des postes en Langue Régionale.**
-  **Pour une information claire, détaillée, bien en amont à destination des personnels.**



BARÈME

(si égalité, rang du vœux, sous-rang du vœu puis tirage au sort)

Bonification	Points	Conditions
Ancienneté de fonction	5 pts / an	Uniquement l'ancienneté dans l'Education Nationale (l'année de stage compte)
Rapprochement de conjoints	30 année 1 40 année 2	50km avec la commune d'exercice professionnel du/de la conjoint.e. Valable sur uniquement sur les vœux précis ou groupe de cette commune (pas de secteur ou de ZID)
Autorité parentale conjointe		Idem que RC mais sur la commune de résidence du/de la conjoint.e.
Parent isolé	4 points	Uniquement sur les vœux « améliorant les conditions de vie de l'enfant ».
Enfant à charge	1 pt / enfant	Maximum 4 points.
Handicap BOE	50 pts	Justifier de la BOE (demande de renouvellement à défaut).
Handicap RQTH	250 pts	Sur les postes améliorant les conditions de vie. Après constitution d'un dossier auprès du médecin de prévention.
Exercice en EP		
Exercice en zone à besoin	20 pts année 4 50 pts année 6	Service sur un poste entier en REP ou dont le support principal est en REP ; Ecoles en zone à besoin : Ainharp, Cardesse, Garindein, Haut-de-Bosdarros, Helette, Larrau, Lasclaveries, Monein Castet, Verdets.
Mesure de carte scolaire	250 pts	Sur tous les vœux. Priorité de retour sur l'école ou le RPI (en vœu précis!)
Vœu préférentiel	5 pts / an	Uniquement sur le 1 ^{er} vœu précis (école) Maximum 15 points.

PRIORITES



Code	Traduction	Remarques
1	Priorité absolue	Le poste sera obtenu.
10	Priorité LR / Direction/ASH	En cas de liste d'aptitude ou de titre.
20	Priorité faible LR/Direction/ASH	En cas d'absence de liste d'aptitude ou de titre
80	Priorité normale	–
90	« Priorité » bloquante	Le poste ne sera pas obtenu, même avec un barème supérieur.
10	PRIORITES ASH	Titre inscrit dans la continuité du contexte d'exercice. TITRE DEF
15		Titre différent du contexte d'exercice de la formation. TITRE DEF
20		Stagiaire CAPPEI année n+1 (liste principale) TITRE PRO
21		Stagiaire CAPPEI année n+1 (liste complémentaire) TITRE PRO
49		Candidat libre CAPPEI TITRE PRO
50		Enseignant non titré TITRE PRO

ATTENTION !

Les participant.es obligatoires qui n'auront pas formulé 5 vœux groupes à mobilité obligatoire se verront affecté.es sur tout poste resté vacant à l'issue du mouvement, n'importe où dans le département et à titre définitif.



Dans une école **PRIMAIRE**, tous les postes vacants peuvent concerner des classes de maternelle et/ou d'élémentaire.

ASSUREZ-VOUS DE LA CLASSE CORRESPONDANT A CE POSTE POUR L'ANNEE A VENIR ET PRENEZ CETTE INFORMATION AVEC DES PINCETTES !



Ne formulez que des vœux que vous jugez acceptables ! Les affectations provisoires seront de plus en plus rares... De même que les possibilités de recours.



Quelques subtilités à garder en tête

Ne pas se limiter aux postes vacants. Il est possible de postuler sur tout poste du département. Si quelqu'un obtient un poste, elle ou il libère le sien qui n'était pas considéré comme vacant au début du mouvement.

Les postes bloqués, reconnaissables au sigle B, ne seront pas attribués au mouvement. Ils sont réservés aux futures stagiaires.

Il est indispensable de formuler un vœu précis en premier afin d'obtenir 5 points de bonification par an. De même, en cas de demande RC/APC, tous les vœux concernés doivent être aux premières places de votre liste.

En cas de questions

CELLULE MOUVEMENT DE LA DSDEN 64

05 59 82 22 15

05 59 82 22 56

Du lundi au vendredi, de 9H00 à 12H00

cellulemouvement1erdegre64@ac-bordeaux.fr

La FSU-SNUipp 64

05 59 80 28 27 - 06 31 10 17 79

Du lundi au jeudi, de 9H00 à 17H00

snu64@snuipp.fr

